Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D029-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 26/02/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, COLAS Odette, GAUTHIER Mariane, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, MINEC Pierre-Yves, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à LE VAILLANT Bernard, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : SALOMÉ à LE COMTE Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : M. LE COMTE Jean-Yves

2026D029 – Subventions - année 2026

La commission vie communale, associative et sports a décidé, à partir de 2021, de demander ***aux associations Ignaciennes*** *de compléter un dossier de demande de subvention.*
Ces dossiers concernent :
- les demandes de subventions de fonctionnement ;
- les projets actions : les subventions pour les projets actions sont votées au fur et à mesure des demandes.

Les critères retenus pour les subventions de fonctionnement 2026 sont les suivants :
- Dépôt d'un dossier ;
- Prise en compte des adhérents de – 18 ans : attribution d'une subvention de 20 € par jeune augmentée de 10 € par jeune si affiliation de l'association à une fédération.
- Pour les associations n'ayant pas d'adhérents de – 18 ans : subvention de 150 € ;
- Pour les comités des fêtes : subvention de 350 € ;
- Pour les scolaires (APE, IME,...): pas d'obligation de faire un dossier de demande de subvention de fonctionnement et augmentation de 2 % par rapport à 2025 pour les APE ;
-Pour les associations extérieures : 100 €
- Validation de la demande par la commission.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D029-DE

La commission Vie communale, associative et sports propose d'allouer les subventions comme suit en 2026 :

►*Associations ignaciennes sportives, culturelles, ...*

Association	*Montant*
Club de Tennis de Table	*1.080 €*
Cyclos VTT Plouigneau	*150 €*
Danserien Plouigno	*150 €*
Des 100 danses	*3.080 €*
DOJO Ignacien	*1.680 €*
Les Têtes de Pions	*210 €*
Penn Ar Breizh Mollky Club	*150 €*
Pétanque ignacienne	*150 €*
Team Breizh Aventures (Rallye Raid)	*150 €*
Temps'Danse	*5.280 €*
Tennis club	*390 €*
U.S.P.	*2.010 €*
TOTAL	*14.480 €*

►*Subventions milieu scolaire*

Association	*Montant*
*APE de l'école de la Chapelle du Mur (10,68 € *86 élèves) somme arrondie*	*918 €*
*APE de l'école de Lanleya (20,24 € * 37 élèves) somme arrondie*	*749 €*
*APE de l'école de Lannelvoëz (10,68 € * 151 élèves) somme arrondie*	*1.613 €*
*APE de l'école Ste Marie (10,68 € * 100 élèves) somme arrondie*	*1.068 €*
TOTAL	*4.348 €*

►*Projets actions*

- Association Socio-culturelle	*500 €*
- Club de tennis de table	*1.000 €*
- Des 100 danses	*2.500 €**
- Le Ponthou Cyclisme	*2.500 €*
- Penn Ar Breizh Mollky Club	*350 €*
- Team Breizh Aventures (Rallye Raid)	*1.000 €*
- Team Yann TBFO	*500 €*
- Temps'Danse	*2.500 €**
	10.850 €

**Les montants alloués au titre des projets actions des associations « Des 100 danses » et « Temps'Danses » seront versés sur présentation de justificatifs.*

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D029-DE

► *ADMR 106*30€* *3.180 €*

► *Associations extérieures*

Association	*Montant*
ADAPEI	*100 €*
Alcool accompagnement prévention (ex alcool assistance)	*100 €*
ASAD	*100 €*
Cent pour 1 toit	*500 €*
Eau et rivières de Bretagne	*100 €*
Fédération des délégués départementaux de l'éducation	*100 €*
France Adot 29	*100 €*
France Palestine	*100 €*
GSCF Sapeurs Pompiers Humanitaires	*100 €*
La Lanterne	*300 €*
Les restos du cœur	*200 €*
Les Utopistes en Action	*100 €*
MNCP 29 – comité chômeurs et solidaires Pays de Morlaix	*100 €*
Paroles	*100 €*
Prévention routière	*100 €*
Rêves de Clown	*100 €*
Secours Catholique	*100 €*
Secours Populaire	*100 €*
SNSM	*100 €*
Solidarité paysans	*100 €*
TOTAL	*2.700 €*

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 06/03/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. LE COMTE Jean-Yves